

INFORMATIONS SOUS EMBARGO JUSQU'AU MERCREDI 27/10 - 20H00

Communiqué de presse

Date : 27/10/2004

TROPHEES DE L'ASSURANCE VIE 2004

Ce 27 octobre a eu lieu la remise de la 5^{ème} édition des Trophées de l'Assurance Vie : 11 assureurs ont été récompensés, dans différentes catégories, pour leur rentabilité, leurs caractéristiques d'assurances, leur manière de communiquer ou encore leur innovation. Cette année, des assureurs peu habitués à ce type de récompense ont été primés !

Le 27 octobre dernier à Bruxelles, les assureurs se sont réunis pour assister à la cérémonie désormais bien connue des Trophées de l'Assurance Vie en présence du Ministre des Finances, Didier Reynders. Plus de 300 personnes étaient rassemblées lors de ce rendez-vous annuel et devenu incontournable destiné à couronner les meilleurs produits d'assurance-vie.

Le jury décide... souverainement

Organisée depuis cinq ans par les sociétés *Decavi* et *Enjeu*, cette cinquième édition des Trophées de l'assurance vie bénéficie du soutien d'Assuralia (ex-Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances) et s'appuie sur des partenaires de choix dans le secteur - à savoir *Brocom* (qui représente le monde du courtage), *CSC Belgium*, *PricewaterhouseCoopers* qui font valoir leurs compétences et savoir-faire en matière d'assurances - et qui prennent une part active dans le jury.

Ce jury était précisément composé cette année des personnes suivantes :

- *René Van Gompel*, Directeur Général honoraire de l'UPEA (devenue depuis *Assuralia*) et président du jury.
- *Gérard Vandenbosch*, Directeur de Watson Wyatt.
- *Patrick Cauwert*, Secrétaire Général de Feprabel.
- *Didier Lambert*, Senior Consultant de CSC Belgium.
- *Hervé Stulemeyer*, Director de PricewaterhouseCoopers Tax Consultants.
- *Laurent Feiner*, Journaliste spécialisé en assurance-vie et administrateur délégué de Decavi.

Ce jury a été amené à trancher sur les critères retenus, à savoir : la *rentabilité* et les *caractéristiques techniques d'assurance* du produit ainsi que la *communication*, soit la manière dont l'assureur communique sur le produit concerné.

La pondération retenue par le règlement permettait à un assureur qui n'affichait pas, sur base des exemples de return demandés, la meilleure rentabilité, de se «rattraper» au niveau des deux autres critères.

Les performances des fiches introduites au niveau de la «Branche 23» (assurance-vie liée à des fonds d'investissement) ont fait en outre l'objet d'une validation par Standard & Poor's.

Quels critères ?

- **Rentabilité** : le jury a tenu compte, par exemple, des points suivants : le *return affiché* (ou les tarifs mentionnés par les assureurs pour les catégories relatives aux couvertures décès) pour les 3 horizons de placements demandés dans les différents exemples (sur 1, 3 et 5 ans notamment pour les produits

de type Branche 23), les *frais d'entrée et de gestion* et enfin les *frais et pénalités*, qui permettent également d'étudier la liquidité du produit. Le jury a tenu compte des frais de sortie pratiqués au niveau de la formule étudiée, des frais de transfert appliqués (par exemple, au niveau de la Branche 23, pour passer d'un fonds à l'autre) et des éventuels forfaits et pénalité financière (liée à l'évolution des taux d'intérêt).

La *pérennité des conditions contractuelles* proposées a également été prise en compte : notamment l'évolution de la garantie de taux et la stratégie appliquée en matière de participations bénéficiaires (ce dernier critère ne valant pas pour les catégories relatives à la Branche 23).

Enfin, pour la première fois cette année, pour les formules à taux garanti, les durations des *cash flows* des actifs et du passif ont été renseignées.

- **Caractéristiques d'assurance** : les différents critères suivants ont été pris en considération :

- * Les *garanties financières complémentaires* : pour les fiches «Branche 23», cela comprend l'existence éventuel d'un cliquet ou encore la garantie portant sur la mise investie.
- * Les *couvertures additionnelles* : assurance complémentaire couvrant le risque invalidité et accident.
- * Le *mode de financement du contrat* : celui-ci est-il alimenté par une prime unique ou l'assuré a-t-il la possibilité de verser une épargne régulière ?

- **Communication**, à savoir :

- * La qualité de l'information (au niveau de son exactitude, de sa pertinence et de sa clarté) *délivrée à la souscription du contrat*.
- * La qualité de l'information délivrée *en cours de contrat* (sur base des mêmes critères).
- * La qualité de l'information *remise aux membres du jury* (sur base des mêmes critères).

Bien évidemment, un système de pondération a été appliqué : chaque famille et sous-famille de critères se sont vus attribuer une pondération différente.

Quelles catégories récompensées ?

Les trophées ont été décernés dans les différentes catégories suivantes :

- 1) L'assurance *Universal Life* : mettant l'accent davantage sur la pension, cette formule affiche une garantie de taux qui ne vaut donc que pour les primes déjà versées et non pour celles encore à verser. Le taux garanti est donc susceptible de varier en cours de contrat.
- 2) Le compte d'assurance : formule commercialisée par les assureurs, destinée au court terme.
- 3) L'assurance décès : l'assureur verse un capital décès en cas de décès de l'assuré.
- 4) L'assurance-vie liée à des fonds d'investissement (dénommée «Branche 23» sans rendement garanti). Des fonds mixtes (de type high risk, medium risk, low risk), obligataires et sectoriels ont été analysés.
- 5) L'ingéniosité des assureurs : un trophée de l'innovation a été décerné en assurance-vie et un autre en assurance de personnes.
- 6) La «meilleure campagne publicitaire».
- 7) Le trophée du courtage, décerné sur base d'un sondage réalisé auprès des courtiers belges, membres de Feprabel (partie francophone du pays) et de FVF, de Federatie voor Verzekerings- en Financiële tussenpersonen (partie flamande du pays).

Pour chaque catégorie, un assureur belge a été primé. Le concours était toutefois ouvert à des assureurs opérant, en Belgique, en libre prestation de services (LPS). Ce terme désigne les assureurs étrangers qui proposent leurs formules d'assurance sur notre sol national.

Pour certaines catégories, un trophée a donc été décerné à un assureur belge et à un assureur étranger. L'assureur opérant en LPS a été primé s'il était aussi bon, ou meilleur que l'assureur belge désigné comme lauréat.

Nouveau-venus !

Que conclure de cette dernière édition ? Trois tendances se dessinent pour cette année 2004 :

- Certains trophées ont été attribués à des «habitues» tels qu'Afer Europe, Axa Belgium, Fortis AG (3 fois lors de cette édition !), Winterthur, ou encore Delta Lloyd Life.
- Ce fut, par contre, une première pour ABN AMRO Life Capital, Dexia Assurances et Mercator Assurances.
- Assurances Fédérales, Belstar et Generali Belgium (cette dernière a pourtant été nominée, lors de cette édition, à de nombreuses reprises) - récompensés lors des précédentes éditions – ont eu cette année la main moins heureuse...

Comme quoi, les gagnants d'une année ne sont pas forcément ceux d'une autre. Ce qui oblige les assureurs à offrir constamment les meilleures conditions à leurs assurés. Ceux-ci n'auront qu'à s'en réjouir !

Les Lauréats

Nous mentionnons la catégorie sélectionnée, les nominés par ordre alphabétique et le (ou les) lauréat(s) retenu(s).

Pour les catégories «Branche 23» (n°3 à 7), nous citons pour les nominés les fonds retenus; pour les lauréats, nous mentionnons également le nom de la gamme à laquelle le fonds appartient.

Pour les catégories 1 et 8, deux lauréats ont été sélectionnés : un assureur belge et un assureur opérant en LPS (libre prestation de services).

Catégorie n°1 : Formules à versements et retraits libres (Universal Life)

Nominés : Afer Europe (Compte à versements et retraits libres), AGF Belgium Insurance (Invest for Life), Ethias (Compte First), Fortis AG (Top Rendement Invest), Generali Belgium (Crescendo), P&V Assurances (EvoluPlan)

Lauréats : **Fortis AG : Top Rendement Invest**
Afer Europe : Compte à versements et retraits libres (*)

Catégorie n°2 : Compte d'assurance

Nominés : ABN AMRO Life Capital (ABN AMRO Life Value), Les AP (Plan Navigada), Ethias (Compte First), Fortis AG (Top Deposit)

Lauréat : **ABN AMRO Life Capital : ABN AMRO Life Value**

Catégorie n°3 : Assurance-vie liée à un fonds d'investissement : Fonds de type high risk

Nominés : Les AP (Horizon 7), FB Assurances (Combi 25/75), Fortis AG (Universe Euro), Generali Belgium (Maxima), Mercator Assurances (Mercator-Top Actions belges)

Lauréat : **Mercator Assurances : Navigator-Plan (Mercator-Top Actions belges)**

Catégorie n°4 : Assurance-vie liée à un fonds d'investissement : Fonds de type medium risk

Nominés : Belstar (Euro Balanced Fund), FB Assurances (Combi 50/50), Fortis AG (Galaxy Euro), Generali Belgium (Secura), Winterthur-Europe Assurances (WFS Patrimoine)

Lauréat : **Winterthur Europe-Assurances : Winvestment (WFS Patrimoine)**

Catégorie n°5 : Assurance-vie liée à un fonds d'investissement : Fonds de type low risk

Nominés : Assurances Fédérales (F-Euro Defensive), Belstar (Isis Global Assets Equity Low), FB Assurances (Combi 75/25), Fortis AG (Planet Euro)

Lauréat : **Fortis AG : Top Profit (Planet Euro)**

Catégorie n°6 : Assurance-vie liée à un fonds d'investissement : Fonds d'obligations

Nominés : Dexia Assurances (Dexia Life Bonds Long Term), Generali Belgium (Euro Bonds), Mercator Assurances (Mercator-Top Obligations), Winterthur-Europe Assurances (WFS Bond Fund)

Lauréat : **Dexia Assurances : Dexia Life Fund (Dexia Life Bonds Long Term)**

Catégorie n°7 : Assurance-vie liée à un fonds d'investissement : Fonds sectoriel

Nominés : AGF Belgium Insurance (Capital Focus), Delta Lloyd Life (Ohra Care Fonds), Winterthur-Europe Assurances (WFS Gold & Mining)

Lauréat : **Winterthur Europe-Assurances : Winvestment (WFS Gold & Mining)**

Catégorie n°8 : Assurance-décès temporaire individuelle (à capital constant) à primes nivelées

Nominés : Axa Belgium, Delta Lloyd Life, Winterthur-Europe Assurances, ZA Assurances

Lauréats : **Axa Belgium (Temporaire constante - Experience Non Smoker)**
Delta Lloyd Life : Assurance temporaire décès à capital constant (*)

Catégorie n°9 : Assurance-décès temporaire individuelle (à capital constant) à primes uniques successives

Nominés : Axa Belgium, Mercator Assurances, Winterthur-Europe Assurances, ZA Assurances

Lauréat : **Axa Belgium : Temporaire constante - Experience Non Smoker**

Catégorie n°10 : Trophée de l'innovation (en assurance-vie)

Nominés : Delta Lloyd Life (Safe Selection), Generali Belgium (Self Life Junior), Swiss Life Belgium (Swiss Life Pension Libre Complémentaire pour Indépendants)

Lauréat : **Swiss Life Belgium : Swiss Life Pension Libre Complémentaire pour Indépendants**

Catégorie n°11 : Trophée de l'innovation (en assurance de personnes)

Lauréat : **Fortis AG : Solareh, le service Réadaptation de Fortis Income Care**

Catégorie n°12 : Trophée de la meilleure campagne publicitaire

Nominés : Ethias, Mercator Assurances, Winterthur Europe-Assurances

Lauréat : **Ethias («Parce qu'un nom vous révèle, la Smap devient Ethias»)**

Catégorie n°13 : Trophée Courtage

Lauréat : **AGF Belgium Insurance (Invest for Life)**

(*) Formule commercialisée dans le cadre de la libre prestation de services (LPS)

Pour plus d'informations, contactez :

ENJEU, Muriel STORRER, Avenue des Chasseurs 1, 1410 Waterloo, Tél : +32(0)2/354.93.81 - Fax : +32(0)2/353.24.93 ; E-mail : ms@enjeu.be

Nous joignons en annexe les commentaires sur les différents produits récompensés.

DES PHOTOS DE LA SOIREE SONT EGALEMENT DISPONIBLES PAR E-MAIL.

Pour plus d'informations **sur les lauréats**, contactez :

DECAVI, Laurent FEINER, Rue de l'Orphelinat 55, 1070 Bruxelles, Tél : +32(0)2/520.72.24 - Fax : +32(0)2/520.67.03 ; E-mail : laurent.feiner@decavi.be

Pour plus d'informations **sur le concours**, contactez :

ENJEU, Muriel STORRER, Avenue des Chasseurs 1, 1410 Waterloo, Tél : +32(0)2/354.93.81 - Fax : +32(0)2/353.24.93 ; E-mail : ms@enjeu.be

ANNEXES

Fortis AG... et son Top Rendement Invest

Dans la catégorie *Universal Life*, c'est *Fortis AG* qui remporte, cette année, les lauriers avec *Top Rendement Invest*.

Ce qui frappe, dans un premier temps, c'est l'excellent rendement sur l'année 2003, avec un taux global de 5,40 % !

Secundo, le produit est plutôt flexible puisque l'assuré peut opter pour le taux garanti de son choix (0 %, 2 % ou 3,25 %), avec possibilité d'investir la participation bénéficiaire dans un ou plusieurs fonds proposés par Fortis AG en Branche 23. La formule permet ainsi d'allier la sécurité par le biais d'un taux garanti et une plus-value intéressante par le biais d'un investissement en Bourse. Le taux de 5,40 % a d'ailleurs été obtenu sur base d'un taux garanti... de 0 % !

En cas de décès de la tête assurée, plusieurs couvertures sont proposées : la réserve (= la valeur) du contrat au moment du décès, la valeur du contrat augmentée d'un pourcentage convenu (maximum 35 %) ou la valeur du contrat avec un minimum de 130 % des versements.

ABN AMRO Life Capital : pour la première fois !

Dans la catégorie *compte d'assurance*, c'est *ABN AMRO Life Capital* - pour sa toute première participation au concours - qui est primé pour son *ABN AMRO Life Value*.

A titre d'exemple, un montant de 2.500 EUR investi le 1^{er} janvier 2003 a engrangé, au 30 juin 2004, 2.661,74 EUR (dont 65,80 EUR à titre de bonus). Cette bonne rentabilité par rapport aux concurrents s'explique par le taux de base garanti fixé actuellement à 3,25 %. Ce taux est garanti pour une période de 8 ans.

Mais la formule prévoit - spécificité assurance oblige - une couverture décès optionnelle égale à 130 % du montant investi. Une couverture décès par accident est également proposée : de maximum 250.000 EUR, elle ne joue que si l'assuré décède avant l'âge de 65 ans.

Mercator : actions belges en high risk

Dans la catégorie des fonds de type high risk, c'est *Mercator Assurances* qui l'emporte avec son *Mercator-Top Actions belges*.

Les actions belges reviennent donc à l'honneur : sur base d'un cours de 100, les valeurs d'inventaire affichées au 30 juin 2004 pour des versements effectués le 1/7/1999, le 1/7/2001 et le 1/7/2003 ont été respectivement de 114,77, 110,61 et 136,90. Soit des excellents rendements d'ensemble dans cette catégorie.

On retiendra également les nombreuses couvertures d'assurance affichées, en cas de décès ou d'invalidité de l'assuré :

- a) décès : la valeur du contrat, la valeur du contrat majorée d'un capital spécifique, un capital spécifique en cas de décès accidentel;
- b) invalidité : un capital invalidité ou encore une rente d'invalidité.

Winterthur : WFS Patrimoine en medium risk

Dans la catégorie assurance-vie lié à un fonds d'investissement de type medium risk, c'est la *Winterthur* qui remporte la palme pour son fonds *WFS Patrimoine* (investi actuellement majoritairement en obligations).

Le rendement n'a pas déçu, puisque là encore sur base d'un cours de 100, les valeurs d'inventaire affichées au 30 juin 2004 pour des versements effectués le 1/7/1999, le 1/7/2001 et le 1/7/2003 ont été respectivement de 144,25, 115,52 et 105,05. Ce sont surtout les périodes à 3 et à 5 ans qui ont été les plus rémunératrices.

Ajoutons la possibilité d'effectuer des retraits gratuits à certaines conditions : par an, l'assuré peut retirer un montant équivalant à 12 % de la réserve (valeur du contrat); au-delà, il lui en coûte 2 % (dégressif de 0,50 % par année d'investissement accomplie).

Différentes couvertures décès sont également proposées : valeur du contrat, pourcentage minimum des primes versées, réserve majorée d'un capital spécifique.

Fortis AG : Planet Euro en low risk

Fortis AG, un habitué des lauriers, sort gagnant, dans la catégorie low risk, pour son *Planet Euro* (70 % en obligations et 30 % en actions).

Sur base d'un cours de 100, les valeurs d'inventaire affichées au 30 juin 2004 pour des versements effectués le 1/7/1999, le 1/7/2001 et le 1/7/2003 ont été respectivement de 113,30, 107,41 et 107,28. Elle arrive en première position de sa catégorie sur 1, 3 et 5 ans.

Les couvertures décès proposées sont les suivantes : la réserve (= valeur) du contrat ou un capital décès minimum déterminé. La documentation délivrée aux assurés a l'avantage d'être claire, concise et transparente.

Dexia Assurances : les bonds à long terme...

Réintroduite cette année, la catégorie Fonds obligataire prime *Dexia Assurances* pour son *Dexia Life Bonds Long Term*, dont les rendements ont surtout été bons à 3 et 5 ans.

Sur base d'un cours de 100, les valeurs d'inventaire affichées au 30 juin 2004 pour des versements effectués le 1/7/1999 (ce fonds a été lancé le 16/11/1999), le 1/7/2001 et le 1/7/2003 ont été respectivement de 127,72, 121,64 et 99,62. Elle arrive en première position de sa catégorie sur 3 et 5 ans.

Mentionnons la couverture décès très spécifique : le contrat inclut une couverture décès plancher automatique qui garantit le paiement de 130 % du versement en cas de décès par accident dans les 2 ans suivant ce versement, voire 100 % du versement en cas de décès pour toute autre cause à partir de la 3^{ème} année suivant ce versement. Le coût de cette couverture est comprise dans les frais d'entrée.

Le sectoriel à la Winterthur

Pour la première fois, le trophée va, dans la catégorie *Fonds sectoriels*, à un fonds investi indirectement en matières premières (par le biais d'actions)... grâce au *WFS Gold & Mining* de la *Winterthur*.

Comme tout un chacun le sait, investir dans un fonds sectoriel requiert une attention particulière de la part de l'assuré. Ce fonds est investi en aluminium (16,4 %), or (13,1 %), cuivre (4,8 %), diamants (1,5 %), etc.

Sur base d'un cours de 100, les valeurs d'inventaire affichées au 30 juin 2004 pour des versements effectués le 1/7/2001 et le 1/7/2003 ont été respectivement de 135,46 et 140,10.

Pour les caractéristiques d'assurances, nous renvoyons au chapitre *WFS Patrimoine*, primé dans la catégorie medium risk.

Décéder uniquement... chez Axa Belgium

L'assurance décès verse un capital en cas de décès de l'assuré. Deux possibilités s'offrent au souscripteur : opter pour un capital constant en déterminant une prime constante (prime nivelée) sur toute la durée du contrat ou privilégier une prime qui varie durant le contrat.

Dans ces deux catégories (*Assurance décès à capital constant à primes nivelées* et *Assurance décès à capital constant à primes uniques successives*), c'est *Axa Belgium* qui l'emporte (pour la première fois dans cette catégorie) avec son tarif non fumeur - élaboré tout récemment -, dénommé *Experience Non Smoker*.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces tarifs préférentiels ne peuvent être garantis que durant 3 ans. Aucune participation bénéficiaire n'est octroyée en sus du capital assuré.

* En primes nivelées, pour une femme de 45 ans (non fumeuse), la prime annuelle payable durant 15 ans pour un capital de 75.000 EUR est de 297,25 EUR Elle passe à 111,25 EUR pour une femme de 30 ans (non fumeuse). Pour un non fumeur, ces primes sont respectivement de 151 EUR pour un homme de 30 ans et de 412 EUR pour un homme de 45 ans.

Outre son tarif fort intéressant, la formule permet également de bénéficier de nombreuses garanties : l'exonération des primes versées en cas d'invalidité, la possibilité de bénéficier d'une rente en cas d'invalidité ou encore un capital supplémentaire en cas de décès accidentel.

* L'assuré qui ne désire pas payer une prime constante peut la faire varier annuellement : elle est alors plus chère d'année en année, car le risque décès augmente avec l'âge.

Toujours pour un capital de 75.000 EUR à assurer sur 15 ans, il en coûte à un homme de 35 ans (non fumeur) une prime de 118 EUR la première année. Pour information, elle grimpe à 215,50 EUR la 15^e année. Pour une femme (non fumeuse) de 35 ans, les primes passent à 80,50 EUR (la première année) et à 165,25 EUR (la 15^e année) ! Des tarifs hors concurrence sur le marché belge.

Swiss Life Belgium innove...

Dans la catégorie innovation en assurance-vie, la palme revient, cette année, à *Swiss Life Belgium* avec son *Swiss Life Pension Libre Complémentaire pour Indépendants*. De nombreux dossiers ont été introduits cette année dans cette catégorie, mais ce qui a séduit le jury, c'est la rapidité avec laquelle l'assureur a profité du changement législatif pour «sortir» cette assurance spécifique pour indépendants (seuls les indépendants peuvent, en effet, souscrire une formule de type *Pension Libre Complémentaire*).

Jusqu'à l'année dernière, ce type d'assurance ne pouvait être proposé que par les caisses d'assurances sociales. Celles-ci ont perdu leur monopole depuis le 1^{er} janvier 2004 (soit la première souscription chez Swiss Life Belgium !); désormais, les assureurs sont libres de proposer un tel produit.

Chez Swiss Life Belgium, l'assuré peut opter pour différents types de taux garantis :

- a) Une garantie de taux fixe (formule dénommée *RendementSûr*), incluant différentes garanties (capital pension, capital pension combiné à un capital décès, avec la possibilité de souscrire un volet solidarité qui inclut toute une série de prestations de solidarité, ce qui permet à l'assuré de bénéficier d'une réduction d'impôt majorée, etc.).
- b) Une garantie de taux qui varie durant le contrat (formule dénommée *GestionDynamique*, selon la technique de l'Universal Life), mais sans option «solidarité».

L'innovation vient notamment de la combinaison entre une pension classique et le volet «solidarité», prévu par la loi.

L'assistance psychologique de Fortis AG !

Un trophée de l'innovation a également été accordé au niveau de l'assurance de personnes. Dans cette catégorie, le jury a primé le concept *Solareh* repris par *Fortis AG*.

Ce concept est innovateur à plus d'un titre : il propose, dans le cadre des polices collectives de type assurance revenu garanti, un accompagnement psycho-social et professionnel pour les personnes en incapacité pour des raisons d'ordre psychologique (une première en Belgique !). Cette nouvelle approche a été développée sur le marché belge, par le biais d'un partenariat entre Fortis AG et Solareh, société canadienne spécialisée dans ce domaine.

Selon une étude de l'institut Pasteur, une personne sur trois tombe en incapacité de travail suite à des problèmes psychologiques tels que la dépression ou encore le stress. Dans ce cadre, seul un patient sur trois décide de faire appel à un professionnel, alors que les chiffres de l'INAMI prouvent que les affections d'ordre psychologique constituent la cause principale de l'incapacité de travail et qu'elles gagnent en importance.

Le service proposé, de manière facultative et totalement gratuite, permet au salarié en arrêt de travail suite à un problème d'ordre psychologique de faire appel à un psychologue et à un conseiller professionnel qui offrent les services suivants : accompagnement psychologique, bilan des compétences, orientation professionnelle, aide à la recherche d'un emploi, etc. Tout est fait pour faciliter le retour au travail du travailleur, dans les meilleures conditions possibles (réinsertion, mutation, voire un ouplacement).

Par le biais d'un tel concept, tout le monde y gagne : le travailleur retrouve un poste plus rapidement, l'employeur joue là un véritable rôle social et bénéficie d'une reprise de travail plus rapide et l'assureur a moins de sinistres à régler.

La SMAP... devient Ethias : coup de pub gagnant

Pour la seconde année consécutive, *Ethias* a reçu le trophée de la «*Meilleure campagne publicitaire*» destinée au grand public ou aux professionnels du secteur de l'assurance.

Sa campagne «*Parce qu'un nom vous révèle, la Smap devient Ethias*» a en effet réussi à créer une image et des valeurs très positives autour du changement de nom, en évitant d'éventuelles connotations négatives liées à toutes les fusions et acquisitions dans le secteur financier ces dernières années.

Depuis son ouverture à tous, la dénomination «*Société Mutuelle des Administrations Publiques*» avait perdu son sens et la société a choisi un nouveau nom bilingue «*Ethias*», mis en valeur dans une campagne montrant des célébrités qui changent de visage, de leur enfance à l'âge adulte : le jeune Edson Arantes do Nascimento devient ainsi le grand Pelé ou encore la petite Kalogeropoulos devient la grande Callas.

Cette campagne a généré des résultats impressionnants en terme de notoriété, d'image et de résultats commerciaux et a donné à *Ethias* une assise encore plus forte.

Le courtage à AGF Belgium

Cette année, le trophée du *courtage* a été décerné à *AGF Belgium*, avec sa formule *Invest for Life* (rendement global de 6 % en 2003).

Ce trophée est décerné non pas par le jury, mais sur base d'une enquête réalisée auprès des courtiers de Belgique représentés par *Feprabel* (Fédération des producteurs d'Assurances de Belgique) et *FVF* (Federatie voor Verzekerings- en Financiële tussenpersonen).

Ce sont donc les courtiers eux-mêmes qui ont décidé de récompenser une compagnie et une formule spécifique. Le questionnaire reprenait la question suivante : «*Quel est, selon vous, le meilleur produit actuellement sur le marché en tenant compte des 4 critères suivants ?*»

- Qualités techniques et innovantes du produit.
- Satisfaction du client.
- Qualité du service offert par l'assureur au profit du client.
- Soutien commercial (en ne tenant pas compte de l'aspect commission) et gestion administrative de l'assureur vis-à-vis du courtier.

Honneur à la libre prestation de services

Cette édition 2004 a couronné deux compagnies dans le cadre de la *libre prestation de services (LPS)* : *Afer Europe* et *Delta Lloyd Life* (pour celle-ci, il s'agit de l'ancienne formule de Norwich Union, dont Delta Lloyd Life agit à titre de mandataire général).

Universal Life : AFER Europe primé...

Dans la catégorie de l'Universal Life, la palme est revenue une fois encore à *Afer Europe* (compagnie d'origine française qui a trusté cet honneur 4 fois sur les 5 éditions), pour son *Compte à Versements et Retraits Libres*. Les montants gérés atteignent quelque 30 milliards EUR (dont 500 millions EUR en Belgique) pour compte de 600.000 épargnants (dont 16.000 en Belgique).

Les caractéristiques sont les suivantes : versement minimum exigé de 800 EUR (versements complémentaires de 150 EUR), frais d'entrée limités à 3 %, absence de frais de sortie et taux garanti - élevé de 3,70 % pour 2004.

D'une année à l'autre, *Afer Europe* garantit 65 % de la moyenne des taux des deux années précédentes. En 2003, le rendement global a été de 5,05 %, y compris le bonus annuel.

Précisons enfin qu'en cas de décès, l'épargne continue d'être valorisée jusqu'au dernier moment. En effet, entre la date du décès de l'assuré et l'octroi effectif du capital assuré au bénéficiaire désigné, il

se passe bien souvent plusieurs semaines, période durant laquelle l'épargne n'est guère rémunérée. Ce n'est pas le cas chez Afer Europe.

Le décès à Delta Lloyd Life !

Une fois encore, *Delta Lloyd Life* remporte, cette année, la palme en assurance décès à primes nivelées (il s'agit en fait de la formule de l'ex-*Norwich Union*, habituée aux honneurs dans cette catégorie). C'est que son *assurance décès temporaire constante* affiche encore et toujours un tarif très compétitif. Ainsi, d'une année à l'autre, les tarifs n'ont guère été modifiés : pour un capital assuré de 75.000 EUR, un homme et une femme de 30 ans paieront respectivement, durant 15 ans, une prime annuelle de 178,96 EUR (144 EUR s'il est non fumeur) et de 135,27 EUR (117,79 EUR si elle est non fumeuse). Pour un assuré de 45 ans, ces primes grimpent à 580,89 EUR pour un homme (406,14 EUR pour le non fumeur) et à 432,35 EUR pour une femme (301,28 EUR pour la non fumeuse).